



# GUIDE FAMILLES

## 2021 - 2022

GRANDIR ET S'EPANOUIR A CHARTRES METROPOLE



*Accueils de Loisirs et activités Enfance – Jeunesse  
pour les enfants et jeunes de 3 à 17 ans*



# SOMMAIRE

*p.4 • Edito*

*p.5 • Vos interlocuteurs*

*p.6 • Projet éducatif et projets pédagogiques*

*p.8 • S'épanouir en complémentarité de l'Ecole : les Accueils de Loisirs 3-12 ans les mercredis et les vacances*

*p.10 • Carte & coordonnées 3-12 ans*

*p.11 • S'épanouir au-delà du Collège et du Lycée : les Espaces Jeunes 12-17 ans le week-end et les vacances*

*p.13 • Carte & coordonnées 12-17 ans*

*p.14 • Modalités d'inscription 3-17 ans*

*p.16 • La restauration : le temps du repas, un moment pédagogique et éducatif*

*p.18 • L'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap ou avec des difficultés de santé : l'inclusion pour tous*

*p.19 • Tarifs*

*p.23 • Communes prioritaires*

*p.23 • Modes de paiement acceptés*

*p.23 • Mémo calendrier scolaire*



# EDITO

La Communauté d'Agglomération Chartres Métropole a délégué à l'« Association départementale des PEP 28 » la gestion des structures enfance et jeunesse des communes périurbaines qui s'adresse prioritairement aux enfants et jeunes des communes périurbaines de moins de 3000 habitants et de la commune de Maintenon du 1er/09/2021 au 31/08/2026.

Pour la nouvelle année 2021-2022, nous vous proposons ce guide qui a vocation à vous présenter l'intégralité de l'offre enfance-jeunesse proposée pour les 3-17 ans, pendant le temps scolaire, les mercredis ainsi que les week-ends et lors des vacances scolaires.

Par délégation de service public, l'Association départementale des PEP 28 propose des Accueils de Loisirs aux enfants âgés de 3 à 12 ans, les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances.

Celle-ci se veut de qualité : formation des professionnels encadrants, règlements de fonctionnement et approche pédagogique réinterrogés en permanence, projets d'éveil culturel ou sportifs soutenus... L'ensemble des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse a eu et aura pour objectif d'accueillir chaque enfant dès son plus jeune âge dans des conditions éducatives et matérielles optimales; Cette démarche se fait dans un esprit de co-éducation avec vous, parents, pour accompagner tous ces adultes en devenir dans les valeurs citoyennes de bienveillance et de confiance.

## Côté nouveautés :

Le choix du forfait annuel vous est proposé dans les Accueils de Loisirs, complété d'une offre occasionnelle ;

L'offre proposée aux adolescents (âgés de 12 à 17 ans inclus ou collégiens et lycéens mineurs) évolue en augmentant le nombre d'Espaces Jeunes sur le territoire et leurs périodes d'ouverture (week-ends et mois d'août en plus).

Au cours de l'année à venir, toutes les démarches administratives en ligne (informations, inscriptions et paiements) poursuivront leur développement pour faciliter votre quotidien. Le tout pour grandir, réussir et s'épanouir à Chartres métropole !



# VOS INTERLOCUTEURS

## L'Association départementale PEP 28

- **L'Association des PEP 28, gestionnaire des services Enfance – Jeunesse délégués par la Collectivité**

L'accueil : [standard@pep28.asso.fr](mailto:standard@pep28.asso.fr) - 02.37.88.14.14 - 3 rue Charles Brune 28110 LUCE

Le Pôle Enfance Jeunesse "Agglomération, Chartres et Chartres Métropole" de l'Association des PEP 28 est à votre écoute. Nous vous invitons à contacter chaque Directrice ou Directeur de structure (coordonnées dans les pages suivantes) ou :

- **Secrétariat du Pôle Enfance Jeunesse (inscriptions, facturations, informations générales)**

[secretariatchartresmetropole@pep28.asso.fr](mailto:secretariatchartresmetropole@pep28.asso.fr) - 02 37 88 14 14

- **Suivi pédagogique, gestion des équipes, organisation générale :**

Florian VABOIS, Directeur du Pôle Enfance Jeunesse

Thomas AMIOT, Adjoint du Pôle Enfance Jeunesse

Nicolas CATTIN, Adjoint du Pôle Enfance Jeunesse

## La collectivité

- **Services mutualisés de Chartres et Chartres métropole**

Guichet unique : 32 boulevard Chasles ouvert du lundi au vendredi, 9h-17h, le samedi de 9h à 12h30

Permanence de l'Association des PEP 28 : le mercredi de 9h à 11h30 pour les inscriptions, règlement des factures d'Accueil de Loisirs, réponses aux questions des familles.

# PROJET EDUCATIF ET PROJETS PEDAGOGIQUES

*L'accueil des enfants et des jeunes repose sur un projet éducatif commun au territoire et des projets pédagogiques élaborés par chaque équipe d'Accueil de Loisirs et d'Espace Jeunes. Les structures sont avant tout pensées comme des lieux d'apprentissage et d'épanouissement, en complémentarité de la vie de famille et de la scolarité.*

*Tous les Accueils de Loisirs et les Espaces jeunes répondent à la réglementation du Code de l'Action Sociale et des Familles et sont déclarés auprès de la Direction des services départementaux de l'Education nationale d'Eure-et-Loir ; ils sont soumis à contrôles réguliers de la Préfecture.*

*Sous la responsabilité d'un Directeur de structure, l'encadrement est assuré par du personnel qualifié et/ou diplômé (BAFA, BAFD, BPJEPS, DUT Animation socio-culturelle...) dans le respect de la réglementation, à savoir un encadrant pour 8 enfants de maternelle et un pour 12 enfants à partir de l'élémentaire. Son rôle est d'assurer la gestion matérielle, financière et pédagogique de la structure. Il est le garant du bon fonctionnement de la structure et du respect des règles de sécurité.*

## *Des lieux de vivre ensemble*

*Le vivre ensemble est l'objectif premier des structures enfance – jeunesse du territoire. Permettre à chacun, enfant, adolescent, d'acquérir cette notion par le biais de la découverte de l'autre, de l'expérimentation de la vie de groupe, par la construction de sa personnalité et de sa réflexion au travers des projets et du jeu... sont au cœur de notre projet éducatif.*

*Les programmes d'activités sont réfléchis autour de ces axes et prennent en compte les besoins de développement de chacun sur les plans physique, moteur, de la pensée, dans l'interaction avec les autres et le respect de chacun.*

*Promouvoir et mettre en œuvre des projets socialisants, innovants et inclusifs en s'appuyant sur le vivre ensemble, la solidarité, et l'acquisition de la citoyenneté.*

## *Des espaces de socialisation et de citoyenneté*

Un des objectifs est de développer une approche participative et citoyenne pour permettre l'épanouissement de la personnalité, la socialisation et l'acquisition progressive de l'autonomie, quelque soit l'âge des enfants ou des jeunes.

## *Des espaces de découverte et d'innovation*

Il s'agit également de contribuer à renforcer la curiosité et le goût pour les apprentissages par la mise en place de nouvelles pratiques scientifiques, techniques, artistiques, culturelles et la découverte du patrimoine local.

## *Des espaces de bien être*

Les Accueils de Loisirs sont conçus pour être des espaces sécurisants, répondant au rythme de chacun et favorisant le bien-être.

## *Des lieux d'apprentissage*

Toujours par le biais du jeu ou d'activités ludiques, les structures enfance-jeunesse développent des actions éducatives et de prévention autour des thèmes de la santé, de la citoyenneté, de la sécurité routière, de l'utilisation d'internet ou encore de l'éducation au développement durable.

Chaque activité est prétexte à apprendre, dans la bonne humeur et la détente !



# S'EPANOUIR EN COMPLEMENTARITE DE L'ECOLE : LES ACCUEILS DE LOISIRS 3-12 ANS LES MERCREDIS ET LES VACANCES

## Organisation (matin / midi / fin d'après-midi)

*L'organisation d'une journée est établie au plus près des besoins des enfants, en respectant leur rythme. Entre 7h (ou 7h30 selon les sites) et 9h, les enfants sont accueillis de manière échelonnée.*

*À partir de 9h, les animateurs proposent des activités en lien avec le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs en fonction de l'âge des enfants. La pause déjeuner s'effectue entre 11h30 et 13h30. Avant la reprise des activités, un temps d'accueil de 13h30 à 14h est proposé uniquement pour les enfants accueillis en demi-journée. Après un temps de goûter, les familles peuvent venir chercher leur enfant pendant un créneau allant de 17h à 18h30 ou 19h (selon la structure).*



## Modalités d'inscriptions :

### Mercredis

Forfaits au choix à l'année :

- Inscription à la journée avec repas
- Inscription le matin avec repas
- Inscription l'après-midi sans repas

### Occasionnel

En amont de chaque période de vacances scolaires, la famille inscrit son enfant pour les mercredis de la période.

- Occasionnel avec uniquement l'inscription à la journée avec repas

### Vacances

Pour les petites vacances :

- Priorité à l'inscription à la semaine en journée avec repas
- Occasionnel avec uniquement l'inscription à la journée avec repas

Pour l'été :

- Inscription à la semaine en journée avec repas



# LE TERRITOIRE DES ACCUEILS DE LOISIRS DE CHARTRES METROPOLE



<b>AMILLY</b>	Accueil de Loisirs à l'École élémentaire Rue des Vauroux	06 37 13 62 85	7h30 à 18h30 Ouvert toute l'année (fermé en Août et à Noël)
<b>BAILLEAU L'EVÊQUE</b>	Accueil de Loisirs Parc Olivier Gault	06 37 13 62 69	7h30 à 18h30 Ouvert toute l'année (fermé à Noël)
<b>BOUGLAINVAL</b>	Accueil de Loisirs 17 rue de Châteauneuf	06 35 63 40 37	7h à 19h Ouvert toute l'année (fermé en Août et à Noël)
<b>DAMMARIE</b>	Accueil de Loisirs Rue de la Filerie	07 76 73 00 75	7h30 à 18h30 Ouvert toute l'année (fermé à Noël)
<b>JOUY</b>	Accueil de Loisirs Rue du Bout aux Anglois	06 32 82 31 60	7h à 19h Ouvert toute l'année
<b>MAINTENON</b>	Accueils de Loisirs aux écoles du Guèreau (3/5 ans) et Collin d'Harleville (6/11 ans)	06 35 63 40 39 (3/5 ans) 06 35 40 45 87 (6/11 ans)	7h à 19h Ouvert toute l'année
<b>MORANCEZ</b>	Accueil de Loisirs 9 rue de Chavannes	06 32 82 59 18	7h30 à 18h30 Ouvert toute l'année
<b>ST GEORGES SUR EURE</b>	Accueil de Loisirs Maison des Associations 2 rue du Général de Gaulle	02 37 26 74 07	7h30 à 18h30 Ouvert toute l'année
<b>ST LÉGER DES AUBÉES</b>	Accueil de loisirs Rue Neuve	06 35 63 40 37	7h à 19h Ouvert toute l'année (fermé en Août et à Noël)
<b>ST PREST</b>	Accueil de Loisirs à l'école Commandant Cousteau Place Charles Moulin	06 27 82 37 40	7h à 19h Ouvert uniquement les mercredis et en juillet
<b>SOURS</b>	Accueil de Loisirs Rue Louis Isambert	06 27 82 37 46	7h30 à 18h30 Ouvert toute l'année (fermé à Noël)

# S'EPANOUIR AU-DELA DU COLLEGE ET DU LYCEE : LES ESPACES JEUNES 12-17 ANS LE WEEK-END ET LES VACANCES

*Par délégation de service public, l'Association départementale des PEP 28 propose des Espaces Jeunes aux 12-17 ans, collégiens et lycéens mineurs, les week-ends en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances.*

## Organisation

*L'organisation est adaptée aux jeunes âgés de 12-17 ans : l'équipe d'animation a vocation à accompagner les projets imaginés par les jeunes, à les soutenir dans leur réalisation, à les associer dans leur mise en œuvre, dans un but d'épanouissement des jeunes dans le groupe, de vivre-ensemble et d'acquisition d'autonomie vers la vie d'adulte.*

## Prestations vacances

*Pour les familles qui travaillent, les accueils sont possibles sur 3 espaces jeunes toutes les vacances scolaires, sauf Noël, dès 7h/7h30 (selon les sites) et jusqu'à 18h30/19h.*

## Prestations week-ends

*Un à deux week-ends par mois selon programme trimestriel.*



*Les week-ends et les vacances, des activités et sorties sont mises en place, le plus souvent par et pour les jeunes, aidés des animateurs. Plaisir et moments partagés entre jeunes des Communes de Chartres métropole sont le socle des Espaces Jeunes, tout en reposant sur un projet éducatif porté sur l'acquisition de la confiance en soi et de l'esprit critique, de la responsabilité, du respect et de l'autonomie.*

## **Modalités d'inscriptions**

### **Week-ends**

- *Inscription à la journée avec ou sans repas*
- *Inscription en demi-journée l'après-midi sans repas*
- *Inscription à la veillée/nuitée*

*Ponctuellement, les animations peuvent se dérouler dans les salles des fêtes et gymnases des Communes de Chartres Métropole, afin que les Espaces Jeunes soient accessibles au plus grand nombre.*

### **Vacances**

*Pour les petites vacances :*

- *Priorité à l'inscription à la semaine en journée avec repas*
- *Occasionnel avec uniquement l'inscription à la journée avec repas*

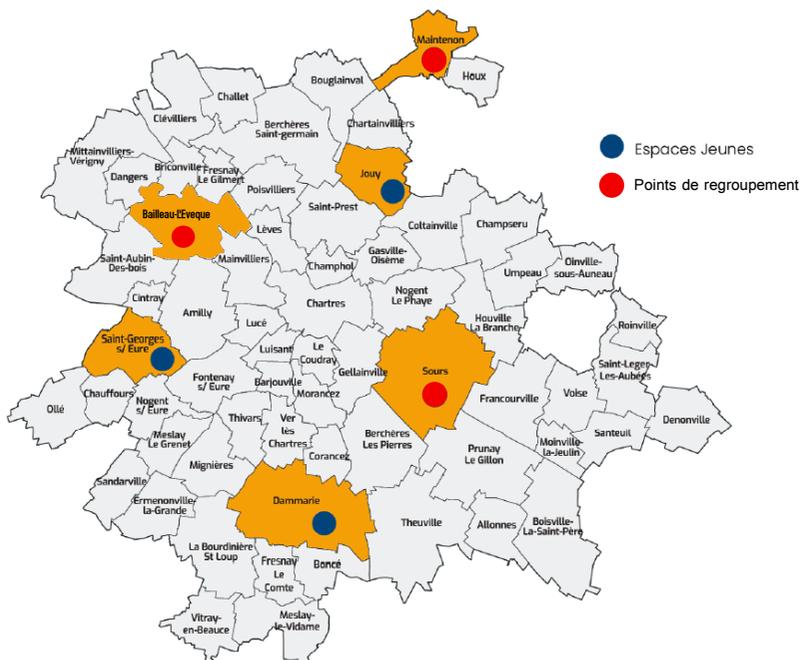
*Pour l'été :*

- *Inscription à la semaine en journée avec repas*

*Lors des vacances, une arrivée jusqu'à 9h30 est possible.*



# LE TERRITOIRE DES ESPACES JEUNES DE CHARTRES METROPOLE



<b>DAMMARIE</b>	Espace Jeunes Rue de la Filerie	07 76 73 00 75	Ouvert toute l'année aux vacances (fermé à Noël)	Week-ends selon programme
<b>JOUY</b>	Espace Jeunes Rue du Bout aux Anglois	06 32 82 31 60	Ouvert toute l'année aux vacances (fermé à Noël)	Week-ends selon programme
<b>ST GEORGES SUR EURE</b>	Espace Jeunes Maison des Associations 2 rue du Général de Gaulle	02 37 26 74 07	Ouvert toute l'année aux vacances (fermé à Noël)	Week-ends selon programme

# MODALITES D'INSCRIPTION 3-17 ANS

L'inscription via le dossier famille est obligatoire avant de fréquenter les structures. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement et est soumise à des dates limites à respecter tout au long de l'année (un calendrier des dates d'inscriptions est disponible sur [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org)).

Les places sont limitées par site et réservées en priorité aux enfants et jeunes domiciliés dans les 59 communes périurbaines de Chartres Métropole (moins de 3 000 habitants et la commune de Maintenon). En cours d'année scolaire, tout changement concernant les renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription devra être signalé au Directeur de la structure.

## Pièces obligatoires à joindre au dossier

Pour toutes les familles et quelle que soit l'inscription :

- Justificatif de domicile actuel au nom des parents ou titulaires de l'autorité parentale datant de moins de 3 mois (hors facture téléphonie mobile)
- Livret de famille uniquement pour la première inscription ou si évolution de la situation familiale
- Document attestant que toutes les vaccinations obligatoires sont à jour (carnet de santé de l'enfant / du jeune ou certificat de vaccinations)
- Certificat médical si contre-indication à certaines activités
- Acceptation du règlement de fonctionnement
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition connu

## Accueils de loisirs

Pour toute inscription au forfait du mercredi :

- Cocher dans la partie inscription de votre enfant « Forfait journée avec repas », « Forfait matin avec repas » ou « Forfait après-midi sans repas ». En cochant cette case, vous vous engagez sur toute la durée de l'année scolaire. Cependant, vous aurez la possibilité de modifier, une seule fois par an, ce choix uniquement par l'envoi d'un mail, comme indiqué dans notre règlement de fonctionnement (accessible sur [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org)).

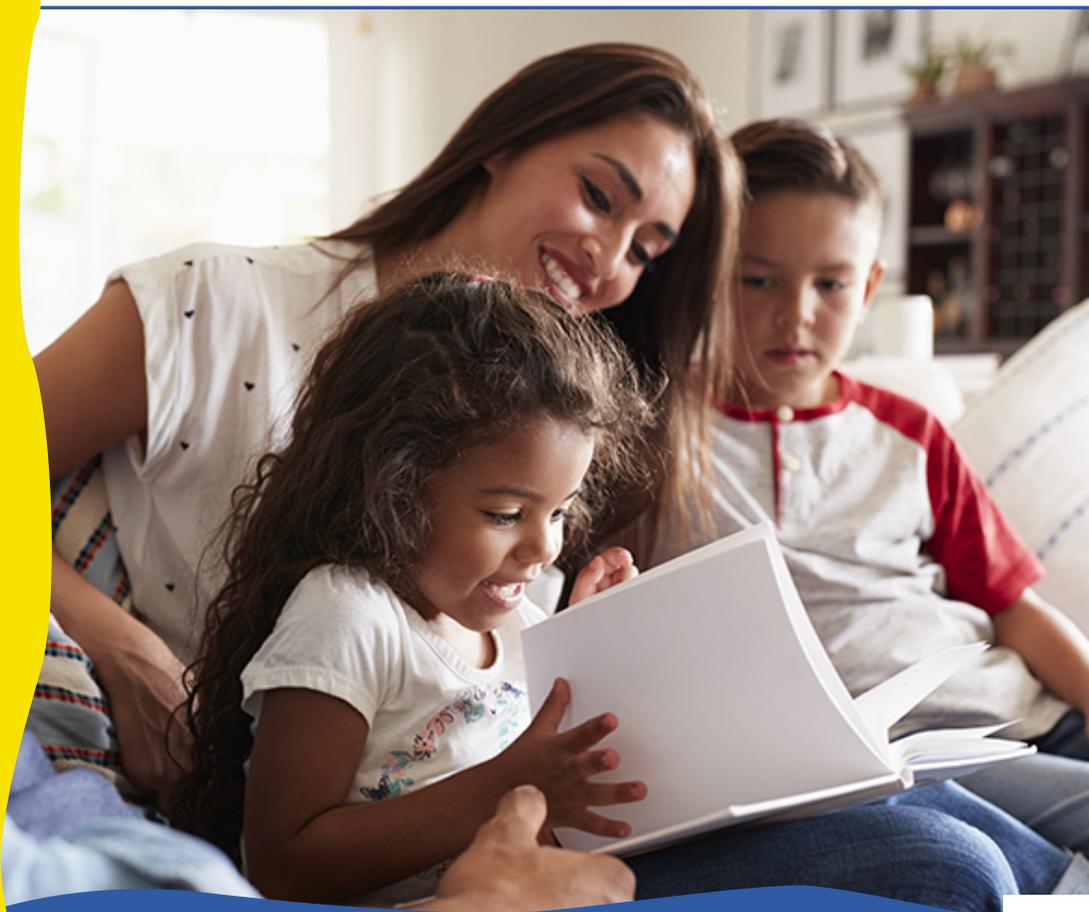
Pour toute inscription en *occasionnel* en journée avec repas, uniquement le mercredi et pour les inscriptions lors des vacances scolaires :

- Une fiche de réservation supplémentaire est à imprimer sur notre site internet [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org) ou à retirer dans l'une de nos 11 structures d'accueil ou au Siège de l'Association des PEP 28, 3 rue Charles Brune 28 110 Lucé.

## Espaces jeunes

Pour toute inscription *les week-ends ou les vacances* :

- Une fiche de réservation supplémentaire est à imprimer sur notre site internet [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org) ou à retirer dans l'une de nos 11 structures d'accueil ou au Siège de l'Association des PEP 28, 3 rue Charles Brune 28 110 Lucé.



# LA RESTAURATION : LE TEMPS DU REPAS, UN MOMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

*Ce moment de la journée est pour les enfants et les jeunes un temps de vie sociale où ils ont ensemble des relations et côtoient des adultes. Ce moment de vie collective participe à la formation du futur citoyen épanoui et respectueux de l'autre et de son environnement et un moment d'échanges et de partage.*

## *L'équilibre nutritionnel et la diversité des menus*

*La restauration en Accueil de Loisirs revêt des objectifs de diversité et d'équilibre de l'alimentation à travers une fréquence maximale de fruits, légumes et féculents et minimale de produits gras et sucrés. Plaisir et équilibre alimentaire doivent s'accorder et une vigilance particulière y est portée par les équipes qui accueillent les enfants et les jeunes tout au long de l'année.*

*Les menus sont affichés à l'entrée des Accueils de Loisirs et sont consultables sur le site du prestataire de repas.*

*Les Accueils de Loisirs étant des structures collectives, aucune adaptation autre que médicale ne sera prise en compte et les repas seront servis dans leur intégralité avec l'objectif de permettre aux enfants de goûter l'ensemble des mets proposés pour un éveil de leur goût.*

*Les repas se déroulent dans les locaux des restaurants scolaires ou dans des espaces dédiés aux Accueils de Loisirs. Ils sont fournis par un prestataire choisi, comme pour les pique-niques et les goûters. Les professionnels veillent au respect des normes d'hygiène préconisées.*



Pour les enfants d'âges maternel et élémentaire, les titulaires de l'autorité parentale pourront indiquer dans le dossier famille d'inscription le choix du repas à l'année, selon l'une des deux formules suivantes :

- Pour les ALSH situés à Jouy, Morancez, Saint-Georges-sur-Eure , Saint-Prest, Sours : menu "standard" ou menu "végétarien"

(Restauration Chartres métropole)

- Pour l'ALSH situé à Bouglainval : menu "standard" ou menu "végétarien" (Restauration La Normandie)

- Pour l'ALSH situé à Maintenon : menu "standard" ou menu "végétarien" (Restauration Resto'Val)

- Pour les ALSH situés à Amilly, Bailleau-l'Evêque, Dammarie, Saint-Léger-des-Aubées : menu "standard" ou menu "végétarien"

(Yvelines Restauration)



## L'ACCUEIL DES ENFANTS ET JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC DES DIFFICULTES DE SANTE : L'INCLUSION POUR TOUS

*Votre enfant ou jeune est en situation de handicap ou connaît des difficultés de santé (intolérances alimentaires, allergies...) ? Contactez-nous pour l'inscrire.*

*Nous vous invitons à prendre contact en amont de l'inscription avec le Directeur de la structure ou le secrétariat du Pôle, afin d'échanger sur la situation de votre enfant. Ainsi, l'équipe pourra être attentive à ses besoins particuliers et accompagner au mieux son accueil et ses premiers pas à l'Accueil de Loisirs ou l'Espace Jeunes. Par ailleurs, si nécessaire, un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place et élaboré avec votre participation.*

*Nos équipes prennent appui chaque fois que nécessaire sur l'Espace Ressource Handicap, également géré par l'Association des PEP 28, pour former ses encadrants, préparer la venue des enfants et des jeunes, utiliser du matériel adapté, etc., toujours en concertation étroite avec la famille, les professionnels des structures et avec les partenaires médico-sociaux (sur accord des parents).*

*Concernant les repas, en fonction des besoins de santé de l'enfant et des possibilités du prestataire de restauration, un repas de substitution sera préparé ou il sera demandé aux familles de fournir un panier-repas dans le respect de la chaîne du froid.*



*Parce que nous sommes convaincus que l'inclusion est un droit pour tous les enfants et jeunes, et que la relation étroite avec la famille de l'enfant concerné est gage de réussite de l'accueil au sein du groupe. Nous vous invitons à prendre contact avec les équipes, le plus tôt possible, avant la date souhaitée d'inscription de votre enfant ou jeune.*

# TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH)

Tarifs mercredis ALSH du 01.09.2021 au 31.08.2022

Accueil Mercredi maternelles et élémentaires	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon				Enfants Extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon			
	Forfait Année Facturation mensuelle			Occasionnel	Forfait Année Facturation mensuelle			Occasionnel
Revenu fiscal de référence / 12	Journée avec repas	Matin avec repas	Après midi sans repas	Journée avec repas	Journée avec repas	Matin avec repas	Après midi sans repas	Journée avec repas
0 à 1220	20,70 €	12,42 €	10,35 €	6,47 €	73,87 €	44,32 €	36,93 €	23,08 €
1221 à 1500	24,98 €	14,99 €	12,49 €	7,81 €				
1501 à 1800	28,90 €	17,34 €	14,45 €	9,03 €				
1801 à 2100	33,19 €	19,91 €	16,59 €	10,37 €				
2101 à 2400	37,11 €	22,27 €	18,56 €	11,60 €				
2401 à 2900	41,39 €	24,84 €	20,70 €	12,94 €				
2901 à 3400	45,68 €	27,41 €	22,84 €	14,27 €				
3401 à 3900	49,60 €	29,76 €	24,80 €	15,50 €				
3901 à 4400	53,88 €	32,33 €	26,94 €	16,84 €				
4401 et +	58,16 €	34,90 €	29,08 €	18,18 €				
<b>Reduction de 10% à compter du 2nd enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée</b>								

Tarifs petites vacances ALSH du 01.09.2021 au 31.08.2022

Accueil petites vacances maternelles et élémentaires	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon		Enfants Extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon	
	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
Revenu fiscal de référence / 12	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
0 à 1220	32,34 €	7,76 €	115,42 €	27,70 €
1221 à 1500	39,03 €	9,37 €		
1501 à 1800	45,16 €	10,84 €		
1801 à 2100	51,85 €	12,44 €		
2101 à 2400	57,99 €	13,92 €		
2401 à 2900	64,68 €	15,52 €		
2901 à 3400	71,37 €	17,13 €		
3401 à 3900	77,50 €	18,60 €		
3901 à 4400	84,19 €	20,21 €		
4401 et +	90,88 €	21,81 €		
<b>Reduction de 10% à compter du 2nd enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée</b>				

Tarifs vacances d'été ALSH du 01.09.2021 au 31.08.2022

Accueil vacances été maternelles et élémentaires	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon	Enfants Extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon
Revenu fiscal de référence / 12	Forfait semaine avec repas	Forfait semaine avec repas
0 à 1220	32,34 €	115,42 €
1221 à 1500	39,03 €	
1501 à 1800	45,16 €	
1801 à 2100	51,85 €	
2101 à 2400	57,99 €	
2401 à 2900	64,68 €	
2901 à 3400	71,37 €	
3401 à 3900	77,50 €	
3901 à 4400	84,19 €	
4401 et +	90,88 €	
<p><b>Reduction de 10% à compter du 2nd enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée</b></p>		



# TARIFS ESPACES JEUNES

Tarifs petites vacances Espaces Jeunes du 01.09.2021 au 31.08.2022

Accueil petites vacances espaces jeunes	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon		Enfants Extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon	
	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
0 à 1220	32,34 €	7,76 €	115,42 €	27,70 €
1221 à 1500	39,03 €	9,37 €		
1501 à 1800	45,16 €	10,84 €		
1801 à 2100	51,85 €	12,44 €		
2101 à 2400	57,99 €	13,92 €		
2401 à 2900	64,68 €	15,52 €		
2901 à 3400	71,37 €	17,13 €		
3401 à 3900	77,50 €	18,60 €		
3901 à 4400	84,19 €	20,21 €		
4401 et +	90,88 €	21,81 €		
<b>Reduction de 10% à compter du 2nd enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée</b>				

Tarifs vacances d'été  
Espaces Jeunes du  
01.09.2021 au 31.08.2022

Accueil vacances été espaces jeunes	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon		Enfants Extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon	
	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas	Forfait semaine avec repas	Occasionnel journée avec repas
0 à 1220	32,34 €	7,76 €	115,42 €	27,70 €
1221 à 1500	39,03 €	9,37 €		
1501 à 1800	45,16 €	10,84 €		
1801 à 2100	51,85 €	12,44 €		
2101 à 2400	57,99 €	13,92 €		
2401 à 2900	64,68 €	15,52 €		
2901 à 3400	71,37 €	17,13 €		
3401 à 3900	77,50 €	18,60 €		
3901 à 4400	84,19 €	20,21 €		
4401 et +	90,88 €	21,81 €		
<b>Reduction de 10% à compter du 2nd enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée</b>				



## Tarifs week-ends Espaces Jeunes du 01.09.2021 au 31.08.2022

Revenu fiscal de référence / 12	Enfants des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon				Enfants Extérieurs des communes périurbaines Chartres Métropole de moins de 3000 habitants et Maintenon			
	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Weekend avec repas	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Weekend avec repas
0 à 1220	6,47 €	3,23 €	3,88 €	19,40 €	23,08 €	11,54 €	13,85 €	69,25 €
1221 à 1500	7,81 €	3,90 €	4,68 €	23,42 €				
1501 à 1800	9,03 €	4,52 €	5,42 €	27,10 €				
1801 à 2100	10,37 €	5,19 €	6,22 €	31,11 €				
2101 à 2400	11,60 €	5,80 €	6,96 €	34,79 €				
2401 à 2900	12,94 €	6,47 €	7,76 €	38,81 €				
2901 à 3400	14,27 €	7,14 €	8,56 €	42,82 €				
3401 à 3900	15,50 €	7,75 €	9,30 €	46,50 €				
3901 à 4400	16,84 €	8,42 €	10,10 €	50,52 €				
4401 et +	18,18 €	9,09 €	10,91 €	54,53 €				
<b>Reduction de 10% à compter du 2nd enfant qui fréquente une activité sur la même période et la même durée</b>								



## COMMUNES PRIORITAIRES

Communes périurbaines de moins de 3000 habitants et de la commune de Maintenon de la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole :

Alonnes, Amilly, Barjouville, Bailleau-l'Evêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Boisville-le-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Briconville, Challet, Champseru, Chartainvilliers, Chauffours, Cintray, Cléviliers, Coltainville, Corancez, Dammarie, Dangers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Fontenay-sur-Eure, Francourville, Fresnay-le-Comte, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Houx, Jouy, La-Bourdinière-Saint-Loup, Maintenon, Meslay-le-Grenet, Meslay-le-Vidame, Mignières, Mittainvilliers-Vérigny, Moinville-la-Jeulin, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Oinville-sous-Auneau, Ollé, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Roinville-sous-Auneau, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Léger-des-Aubées, Saint Prest, Sandarville, Santeuil, Sours, Theuville-Pézy, Thivars, Umpeau, Vèr-les-Chartres, Vitray-en-Beauce et Voise

## MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

Accueils de Loisirs, mercredis et vacances et Espaces Jeunes	
<ul style="list-style-type: none"><li>- En espèces</li><li>- Par chèque à l'ordre des PEP 28</li><li>- Par chèques vacances ou CESU non dématérialisé</li><li>- Par Carte bleue au siège des PEP28</li></ul>	Dans les accueils de loisirs, au siège des PEP 28 ou au Guichet unique, aux heures de permanences.

## MÉMO CALENDRIER SCOLAIRE

<b>RENTÉE SCOLAIRE DES ENFANTS</b>	<b>02 SEPTEMBRE 2021</b>
<b>VACANCES D'AUTOMNE</b>	<b>FIN DES COURS : 23 OCTOBRE 2021</b> <b>REPRISE DES COURS : 08 NOVEMBRE 2021</b>
<b>VACANCES DE FIN D'ANNÉE</b>	<b>FIN DES COURS : 18 DÉCEMBRE 2021</b> <b>REPRISE DES COURS : 03 JANVIER 2022</b>
<b>VACANCES D'HIVER</b>	<b>FIN DES COURS : 05 FÉVRIER 2022</b> <b>REPRISE DES COURS : 21 FÉVRIER 2022</b>
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	<b>FIN DES COURS : 09 AVRIL 2022</b> <b>REPRISE DES COURS : 25 AVRIL 2022</b>
<b>VACANCES D'ÉTÉ</b>	<b>FIN DES COURS : 07 JUILLET 2022</b>



# **GUIDE FAMILLES**

## **2021 - 2022**

**GRANDIR ET S'EPANOUIR A CHARTRES METROPOLE**